

CONVENTION DE MISE EN LIEN RESEAU PASS'ÂGE DU CCAS DE MORTEAU

Le réseau Pass'âge a pour mission de lutter contre l'isolement des personnes âgées vivant à domicile et favoriser le lien social en facilitant la mise en lien durable entre une personne qui se trouve seule (la personne visitée) et une personne qui souhaite se rendre utile (le bénévole Pass'âge).

Dans cette relation : Chacun doit s'engager, Chacun doit être respecté, Chacun doit être en sécurité, Chacun doit rester libre.

Cette charte vise à garantir à chacun des intervenants l'ensemble de ses droits et devoirs. Elle sera exprimée sous forme compréhensible par tous les intervenants, expliquée, détaillée et signée à chaque mise en relation, reprise si nécessaire en cas de difficulté.

LE CCAS

CCAS de MORTEAU

6 rue BARRAL – 25500 MORTEAU / ccas@morteau.org

Tél. 03 81 68 56 86

- Il favorise le lien social et la réciprocité au sein du réseau Pass'âge en permettant à la personne visitée d'agrandir son réseau social et en permettant au bénévole d'appartenir à une équipe et à un réseau social actif.

- Il donne les moyens de réaliser cette action :
 - En accompagnant la mise en relation personne visitée/bénévole et en tenant compte de leur singularité respective,
 - En formalisant le cadre de la relation personne visitée/bénévole,
 - En assurant le bénévole pour les risques liés à l'activité,
 - En organisant des rencontres entre bénévoles pour favoriser l'échange sur leurs expériences,
 - En assurant la formation et l'information nécessaire.

- Il engage une relation de collaboration avec le bénévole : il accueille et considère le bénévole comme un collaborateur particulier, mais un collaborateur à part entière pouvant être force de proposition.

- Il s'engage à partager les informations nécessaires avec le bénévole dans le cadre de la mise en lien, à se tenir à la disposition du bénévole et à intervenir quand ce dernier est en difficulté ou a besoin d'échanger.

LA PERSONNE VISITEE

- S'engage à :
 - exprimer et définir le plus clairement possible ses attentes,
 - entretenir une relation conviviale avec le bénévole,
 - respecter les termes de la mise en relation : discussions, échanges, jeux, promenade,
 - respecter la gratuité de l'échange avec le bénévole : pas de proposition d'argent ou de cadeau de valeur,
 - **faire appel au CCAS en cas de difficultés administrative, financière, sociale, médicale... car le bénévole n'a pas le droit d'intervenir dans ces domaines.**

➤ Respecte le bénévole :

- en mettant tout en oeuvre pour respecter ses engagements,
- en respectant la vie privée du bénévole.

➤ Décide de son engagement :

Elle peut choisir librement la personne avec laquelle elle souhaite être mise en lien.

Elle peut modifier ou interrompre l'engagement moral auprès du réseau Pass'âge à tout moment et sans motif. Pour ce faire, il est indispensable d'en informer le CCAS et si possible d'en échanger avec le bénévole.

LE BENEVOLE

➤ Adhère aux valeurs du CCAS :

Solidarité, tolérance, respect des convictions de la personne, laïcité, gratuité

➤ Adhère aux objectifs du CCAS :

- lutter contre l'isolement des personnes vieillissantes vivant à domicile en favorisant le lien social, le bien-être et l'épanouissement
- Prévenir les risques liés à l'isolement (signalement des besoins pour la mise en place d'éventuels services à domicile ou accompagnements adaptés)

➤ S'engage à :

- Assurer une fonction de veille sociale au cours de ses visites et à informer le CCAS de toute difficulté rencontrée,
- Développer une relation d'écoute et de parole auprès des personnes visitées,
- Ne pas intervenir dans le quotidien des personnes visitées (sauf urgence),
- Ne pas agir en lieu et place du travailleur social référent et ne pas se substituer à la famille et aux services à la personne,
- Respecter un engagement moral de discrétion,
- Respecter le principe de gratuité en n'acceptant ni argent, ni cadeau de valeur,
- Participer aux réunions d'organisation et d'échanges d'expériences,
- Ne pas rester seul face à des situations difficiles,
- Faire part aux professionnels de ses questionnements, ses inquiétudes, ses moyens d'actions, ses propositions, ses ressentis...

➤ Décide de son engagement

Il peut choisir librement la personne avec laquelle il souhaite être mis en lien.

Il peut modifier, interrompre l'engagement moral auprès du réseau Pass'âge à tout moment sans justifier de motif. Il lui suffit d'avertir le CCAS.

Fait à, le

Signature
Bénévole

Signature
Personne visitée

Signature
Représentant CCAS